



Plan d'action contre les V S S violences sexistes et sexuelles

UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3
2024-2027



**Plan d'action
contre les
V S S**
violences sexistes et sexuelles

UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3
2024-2027

Comité Social d'Administration
d'Établissement (CSAE) du
1 octobre 2024, pour avis.

**Version votée en Conseil d'Administration
le 15/10/2024**

SOMMAIRE

4 PLAN D'ACTION CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS) 2024-2027

6 AXE 1

SENSIBILISER ET FORMER L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE AUX ENJEUX DE LA LUTTE CONTRE LES VSS

8 AXE 2

AMÉLIORER ET ÉVALUER L'EFFICACITÉ DU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT ET D'ÉCOUTE

11 AXE 3

ÉLABORER UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION POUR ET PAR LA MISSION ÉGALITÉ ET LUTTE CONTRE LES VSS EN LIEN AVEC LE SERVICE COMMUNICATION DE L'UNIVERSITÉ

13 AXE 4

ENCOURAGER L'ENGAGEMENT DES PERSONNELS ET DES USAGERS DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LES VSS

Plan d'action contre les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) 2024-2027

Une enquête de l'observatoire national de la vie étudiante publiée en janvier 2023 indique que « Dans le cadre de leurs études, 10 % des étudiants (5 % des hommes et 14 % des femmes*) ont déclaré avoir été victimes de violences sexistes et sexuelles. 12 % des étudiantes et 4 % des étudiants ont déclaré avoir été victimes de propos, attitudes ou propositions à caractère sexuel et 6 % des étudiantes et 2 % des étudiants de rapport sexuel forcé. À l'issue de ces faits, plus d'une victime sur cinq n'en a parlé à personne ; près de trois victimes sur cinq en ont parlé à leur entourage et un peu plus d'une victime sur cinq au sein de l'institution (syndicat étudiant, personnel administratif, cellule de prévention). Ces violences sexistes et sexuelles, plus fréquentes au fur et à mesure de l'avancée dans le cursus, ont des effets, entre autres, sur les trajectoires et l'expérience universitaire. » <https://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2024/03/OVE-BROCHURE-REPERES-CDV2023.pdf>

De quoi parle-t-on exactement ? Les violences sexistes et sexuelles recouvrent l'ensemble des situations dans lesquelles une personne impose à autrui un ou des comportements, un ou des propos (oral ou écrit) à caractère sexiste ou sexuel. Ces violences peuvent

prendre différentes formes : injure ou diffamation à caractère sexuel ou sexiste, outrage sexiste, exhibition sexuelle, harcèlement sexuel, cyberharcèlement, discriminations (liées au sexe, à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre notamment), agression sexuelle, viol. Ces violences sont notamment définies dans l'article 222-22 à 222-33-1 du Code pénal. Or, l'article L.123-2 du Code de l'éducation stipule que le service public de l'enseignement supérieur se doit de contribuer à la lutte contre les discriminations, à la réduction des inégalités sociales ou culturelles, à l'amélioration des conditions de vie étudiante et à la construction d'une société inclusive. Le cadre légal et réglementaire s'est de plus enrichi depuis 2012 de plusieurs lois et circulaires qui concernent la fonction publique dans son ensemble ou plus spécifiquement les établissements dépendant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Les différents textes sont accessibles depuis le site du ministère : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/violences-sexistes-et-sexuelles-ressources-utiles-89328>

Le MESR s'est également doté d'un Plan national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche, riche de 21 mesures et destiné à améliorer

« l'accompagnement des victimes, l'écoute et la prise en charge de toutes les situations ».

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-10/plan-national-d-action-2021-2025-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles-dans-l-esr-octobre-2021--14041.pdf>

L'Université Jean Moulin Lyon 3 a présenté à ses instances, CSAE et CA, au mois de septembre 2024, son deuxième plan Égalité, consacré à la période 2024-2027. Si la lutte contre les VSS est présente dans ce premier texte programmatique, l'Université a souhaité, consacrer un plan spécifique à la lutte contre les VSS.

L'objectif est double : faire de la lutte contre les VSS une priorité politique en renforçant l'engagement concret de l'établissement dans ce champ d'action d'une part ; doter d'autre part la communauté universitaire de l'Université Lyon 3 d'un écosystème stratégique cohérent en matière d'inclusion et d'égalité : aussi ce document dialogue-t-il directement avec d'autres, déjà mis en œuvre, tels que le Plan Égalité déjà cité, mais également le Plan d'action Qualité de Vie et des Conditions de Travail ou encore la Charte du Doctorant.

C'est par ailleurs l'ensemble des services et des composantes qui collaborent afin d'assurer la mise en œuvre pratique de ces orientations stratégiques auxquelles appartient également ce plan de lutte contre les VSS.

Ce plan d'action contre les VSS décline les orientations du plan ministériel au niveau de l'établissement selon 4 axes qui déterminent eux-mêmes 23 actions :

1. Sensibiliser et former l'ensemble de la communauté universitaire aux enjeux de la lutte contre les VSS
2. Évaluer et améliorer l'efficacité du dispositif de signalement
3. Élaborer une stratégie de communication pour et par la mission égalité et lutte contre les VSS
4. Encourager l'engagement des personnels et des usagers dans le domaine de la lutte contre les VSS.

Quant à la méthode, ce plan a été co-construit, comme le plan d'action Égalité, lors de plusieurs réunions d'un groupe de travail dédié comprenant des membres du personnel et des étudiants, sous la responsabilité de la Vice-Présidente en charge de l'Égalité et de la lutte contre toutes les discriminations, Mme Vanina Jobert-Martini. Ce document, parce qu'il est le fruit de cette large consultation, ne se contente pas d'énumérer des recommandations, mais constitue un véritable plan d'action détaillé. Sa mise en œuvre sera assurée par un réseau de correspondants au sein de l'Université, dont l'action sera coordonnée par un chargé de projet dédié à l'animation de la Mission Égalité et Lutte contre les VSS, dont le recrutement aura lieu lors du dernier trimestre 2024.

AXE 1

Sensibiliser et former l'ensemble de la communauté universitaire aux enjeux de la lutte contre les VSS

Une politique efficace de lutte contre les VSS passe par la sensibilisation et la formation du plus grand nombre de membres de la communauté. Mais pour que les actions de sensibilisation et de formation rencontrent effectivement leur public, il est nécessaire de tenir compte de la diversité de la communauté et de varier les approches.

ACTION 1

Poursuivre la collaboration initiée avec la ville de Lyon et la COMUE, en partenariat avec Standup International, pour déployer sur les différents sites de l'Université des actions de sensibilisation au harcèlement de rue et apprendre à réagir.

Pilote

Mission Égalité et Lutte contre les VSS

Calendrier

2024 avec renouvellement annuel

Indicateur

Nombre d'événements organisés

ACTION 2

Diffuser les campagnes de prévention du ministère concernant les VSS au moment de la rentrée universitaire

Pilotes

Mission Égalité et Lutte contre les VSS ; service communication

Calendrier

Rentrée 2024

Indicateur

Nombre d'affiches apposées

ACTION 3

Mener à bien la construction de la formation en ligne sur la lutte contre VSS conçue et financée par Lyon 3, destinée à l'ensemble de la communauté universitaire et la déployer dès son achèvement

Pilotes

Mission Égalité et Lutte contre les VSS ; DRHRS ; DEVU

Calendrier

2025

Indicateur

Nombre d'agents et d'utilisateurs formés

ACTION 4

Inciter les personnels à participer aux modules de formation proposés par le rectorat sur les thématiques suivantes :

- « Appréhender les VSS dans l'ESR : approche sociologique et cadre juridique » et « Traitement disciplinaire des situations de VSS », 2 jours consécutifs, Pers. impliquées dans dispositifs et/ou traitement disciplinaire et Gouvernance
- « Appréhender les VSS dans l'ESR : approche sociologique et cadre juridique », 1 jour - 7 h, Personnels des établissements et étudiants
- « Écouter et accompagner les victimes de VSS dans l'ESR », 1 jour - 7 h, personnels de dispositifs de signalement
- « Appréhender les VSS dans le cadre de l'encadrement doctoral », 1 jour - 7h, Encadrants de thèse habilités à diriger la recherche

Pilotes

Mission Égalité et Lutte contre les VSS ; DRHRS ; DEVU

Calendrier

2024-2025

Indicateur

Nombre d'agents et d'utilisateurs formés

ACTION 5

Coordonner l'action de l'établissement avec celle de la COMUE. L'Université pourra ainsi accueillir des sessions de formation à destination des agents des établissements de la COMUE

Pilote

Mission Égalité et Lutte contre les VSS

Calendrier

2024-2025

Indicateur

Nombre de sessions accueillies et de participants à chacune des sessions

AXE 2

Améliorer et évaluer l'efficacité du dispositif de signalement et d'écoute

Conformément aux recommandations du MESR, l'Université est dotée depuis 2019 d'une cellule d'accompagnement contre la discrimination et le harcèlement qui est accessible à tous les personnels et tous les usagers via l'adresse générique discriminations@univ-lyon3.fr. La CADH n'est cependant pas l'unique canal de remontée des signalements qui se font aussi par d'autres canaux (syndicat, hiérarchie, DRHRS, registre santé et sécurité au travail, agent de prévention, association étudiante).

ACTION 6

Créer un formulaire pour faciliter les signalements via l'adresse générique de la CADH.

Pilote

Mission Égalité et Lutte contre les VSS

Calendrier

2025

Indicateur

Ratio entre nombre de signalements utilisant le formulaire et le nombre total de signalements via l'adresse générique

ACTION 7

Créer un groupe de travail pour expertiser l'utilisation d'une plateforme de signalement.

Pilote

Mission Égalité et Lutte contre les VSS

Calendrier

2025

Indicateur

Décision d'utilisation d'une plateforme

ACTION 8

Nommer un référent VSS pour l'établissement avec lettre de mission et l'intégrer à la CADH

Pilotes

Gouvernance ; Mission Égalité et Lutte contre les VSS

Calendrier

2024

Indicateur

Rédaction de la lettre de mission

ACTION 9

Organiser des permanences d'information sur le dispositif d'écoute et de signalement au sein de la mission égalité et lutte contre les VSS accessibles à tous les personnels et tous les usagers

Pilote

Mission Égalité et Lutte contre les VSS

Calendrier

2025

Indicateur

Nombre de personnes reçues dans le cadre des permanences

ACTION 10

Rédiger une lettre de mission à l'intention des correspondants aux égalités spécifiant leur rôle d'orientation vers la CADH notamment pour des signalements de VSS

Pilote

Gouvernance

Calendrier

2024

Indicateur

Nombre de correspondants aux égalités parmi les personnels

ACTION 11

Réaliser des bilans chiffrés de l'action de la CADH et des sections disciplinaires afin d'obtenir des chiffres sur les signalements pour VSS et les éventuelles suites données.

Pilote

Mission Égalité et Lutte contre les VSS ; sections disciplinaires des usagers et des enseignants-chercheurs

Calendrier

2025

Indicateur

Nombres de signalement pour VSS et nombre de saisines des commissions disciplinaires

ACTION 12

Afficher de manière pérenne dans les toilettes des différents sites de l'Université un QR code permettant de saisir la CADH

Pilote

Mission Égalité et Lutte contre les VSS

Calendrier

2025

Indicateur

Nombre de signalements effectués par ce biais

ACTION 13

Intégrer dans l'application Evelocity les bureaux des correspondants aux égalités et celui de la mission égalité

Pilotes

DNUM ; DIL

Calendrier

2025

Indicateur

Nombre de visites dans les bureaux

ACTION 14

Organiser des actions de communication pour valoriser les dispositifs externes de signalement et d'écoute accessibles aux personnels et aux étudiants

Pilote

Mission Égalité et Lutte contre les VSS

Calendrier

2025

Indicateur

Nombre de connexions sur l'onglet de la mission égalité et lutte contre les VSS

AXE 3

Élaborer une stratégie de communication pour et par la mission égalité et lutte contre les VSS en lien avec le service communication de l'Université

La mission Égalité et Lutte contre les VSS se compose des correspondants aux égalités, de la CADH, des référents racisme, antisémitisme, LGBTQIA+, VSS, du chargé de projet, de la vice-présidence en charge de l'égalité et de la lutte contre toutes les discriminations. Elle communique sur ses activités propres en matière de lutte contre les VSS et relaye toute information pertinente en matière de lutte contre les VSS, en bonne intelligence avec le service communication de l'Université .

ACTION 15

Présence de membres de la Mission Égalité et Lutte contre les VSS lors de la journée d'accueil des nouveaux personnels pour présenter la CADH

Pilotes

Mission Égalité et Lutte contre les VSS ; service communication

Calendrier

2024, avec renouvellement annuel

Indicateur

Nombre annuel de nouveaux agents informés du fonctionnement de la CADH

ACTION 16

Présence de membres de la Mission Égalité et Lutte contre les VSS lors de la journée d'accueil des étudiants. Distribution de plaquettes papier de la CADH ou de cartes Stop violences.

Pilotes

Mission Égalité et Lutte contre les VSS ; service communication

Calendrier

2024

Indicateur

Nombre de plaquettes et de cartes distribuées

ACTION 17

Intégrer à l'onglet de la mission égalité accessible sur intranet et internet la fiche réflexe pour les victimes ou témoins de VSS

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-09/fiche-r-flexe-destination-des-victimes-et-t-moins-de-violences-sexistes-et-sexuelles-dans-l-enseignement-sup-rieur-et-la-recherche-24280.pdf>

Pilotes

Mission Égalité et Lutte contre les VSS ; service communication

Calendrier

2024

Indicateur

Nombre de téléchargements de la fiche réflexe

ACTION 18

Intégrer aux conventions de stages un paragraphe sur l'engagement de l'Université en matière de lutte contre les VSS en indiquant la procédure à suivre pour faire un signalement

Pilotes

Mission Égalité et Lutte contre les VSS ; BAIP ; bureau des stages des composantes

Calendrier

2025

Indicateur

Nombre de signalements provenant d'usagers en stage

ACTION 19

Créer des partenariats avec des associations spécialisées dans les questions de VSS

Pilotes

Mission Égalité et Lutte contre les VSS ; gouvernance

Calendrier

2025

Indicateur

Nombre de partenariats signés/ nombre d'actions menées en partenariat

ACTION 20

Travailler en étroite collaboration avec le MESR, la conférence permanente des chargés de mission égalité et diversité (CPED), le Rectorat de Lyon, le réseau VSS du site et la mairie de Lyon pour promouvoir la lutte contre les VSS, notamment sur les dates symboliques

Pilote

Mission égalité et lutte contre les VSS

Calendrier

2025

Indicateur

Nombre d'événements ou actions organisés en partenariat

AXE 4

Encourager l'engagement des personnels et des usagers dans le domaine de la lutte contre les VSS

Le réseau des correspondants aux égalités est composé d'agents de l'Université et a vocation à assurer un maillage des composantes et des services afin de relayer la politique de promotion de l'égalité et de lutte contre les VSS. Certains de ces agents sont au contact direct des usagers et peuvent être amenés à les informer et à les orienter vers le dispositif de signalement et d'écoute. Une reconnaissance accrue de la mission des correspondants aux égalités ainsi qu'un renforcement de l'échange de pair à pair sur les VSS au sein d'un réseau des usagers permettront de pérenniser et d'accompagner l'engagement de chacun.

ACTION 21

Former un groupe de travail incluant le chargé de projet de la Mission Égalité et Lutte contre les VSS, le référent VSS, le vice-président en charge de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, un agent de la DRHRS et le secrétaire du CSAE. Ce groupe de travail aura pour finalité la transmission de propositions à la gouvernance, destinées à permettre une meilleure valorisation de l'engagement des personnels dans la lutte contre les VSS.

Pilotes

Mission Égalité et Lutte contre les VSS ; DRHRS

Calendrier

2026

Indicateur

Nombre de réunions du GT et de participants aux réunions

ACTION 22

Mesurer l'implication des correspondants aux égalités

Pilote

Chargé de projet de la Mission Égalité et Lutte contre les VSS

Calendrier

2025

Indicateur

Présence aux réunions mensuelles des correspondants aux égalités et nombre d'actions dans lesquelles ils sont impliqués.

ACTION 23

Former un groupe de travail incluant le chargé de projet de la Mission Égalité et Lutte contre les VSS, le vice-président en charge de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, un représentant de la DEVU, les vice-présidents étudiants. Ce groupe de travail aura pour objectif la création afin d'un groupe d'étudiants-relais lutte contre les VSS et l'expression de recommandations sur les modalités possibles de valorisation de cet engagement.

Pilote

Mission Égalité et Lutte contre les VSS

Calendrier

2025

Indicateur

Nombre de réunions du GT et nombre de participants aux réunions

Ce plan a été soumis aux instances de l'Université Jean Moulin Lyon 3, CSAE et CA, en octobre 2024.

Il sera mis en œuvre essentiellement par la Mission Égalité et Lutte contre les VSS sous la responsabilité de la vice-présidence en charge de l'égalité et de la lutte contre toutes les discriminations.

Le comité de suivi du plan est le même que celui du plan d'action égalité 2024-2027, les deux plans étant conçus comme complémentaires.

© UNIVERSITÉ **JEAN MOULIN** LYON 3

Création - Conception - Mise en page
SERVICE DE LA **COMMUNICATION** & DES **PARTENARIATS**
Infographie : Frédéric GERLAND

Plan d'action
contre les
V S S

violences sexistes et sexuelles



📍 Manufacture des Tabacs

📍 Campus des Quais

📍 Campus de Bourg-en-Bresse

WWW.UNIV-LYON3.FR